LES CADETS ET CADETTES DE SAINT-MICHEL

Gymnastique - Sections féminines et masculines
Eveil de l'enfant - Sport Santé et Bien Être - Parkour
Siège social : salle de gymnaste - 14 rue Ventenat, 87000 LIMOGES
: 05.55.34.49.57 : csm.limoges@gmail.com

SAISON 2023-2024

À REMETTRE À L'ASSOCIATION

⇨ **LA FEUILLE D'INSCRIPTION DUMENT REMPLIE ET SIGNÉE**
⇨ **UNE PHOTO D'IDENTITÉ RÉCENTE** (gymnastique féminine/gymnastique masculine)

⇨ **UN CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DE L'ACTIVITÉ CHOISIE**

Pour les majeurs pour la pratique en compétition, valable 3 ans sans interruption de licence

ou

COUPON DU QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

- pour les enfants mineurs de 6 ans et +
- pour toute pratique en loisirs : GYM FORM, PARKOUR
- pour un renouvellement de licence d'une personne majeure pratiquant en compétition avec certificat médical en cours de validité (3 ans)

Les enfants de moins de 6 ans n'ont pas besoin de fournir de certificat médical ou questionnaire de santé

⇨ **RÈGLEMENT DE L'ADHÉSION ET DE LA COTISATION**

ASSURANCE ci-dessous le tableau des garanties

Nous sommes assurés en responsabilité civile + indemnités contractuelles à la compagnie d'assurances MMA, SARL PARQUET ASSURANCES, Agents généraux MMA, 9 rue Picois, 37600 LOCHES (contrat collectif de la FSCF). L'assurance individuelle souscrite est incluse dans le coût de la cotisation. Ci-dessous le tableau des garanties en fonctions des options souscrites par l'association.

INDEMNITES CONTRACTUELLES PAR SUITE D'ACCIDENT CORPOREL	SUIVANT OPTION CHOISIE		
	MINI	MAXI	FRANCHISES
DECES	13 000 €	39 000 €	NEANT
INVALIDITE PERMANENTE	25 000 €	77 000 €	Seuil 5%
INCAPACITE TEMPORAIRE	NEANT	23 €	4 jours
FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS	2 500 €	2 500 €	NEANT
FRAIS D'OPTIQUE (PAR BRIS)	250 €	500 €	NEANT
FRAIS DE 1ère PROTHESE DENTAIRE (PAR DENT)	250 €	500 €	NEANT
REMBOURSEMENT DE SOINS FRAIS HOSPITALIER	200 % des remboursements des Régimes Sociaux selon réglementation		
LOCATION DE PROTHESES OU D'APPAREILLAGES	160 €	160 €	NEANT

Pour toutes personnes licenciées, l'option MINI est souscrite lors de l'inscription. Pour les personnes ayant une activité professionnelle, l'option MAXI de l'assurance est souscrite.

TARIFS

ADHESION	COTISATION		TOTAL A REGLER		
			1 ADHERENT	2 ADHERENTS	3 ADHERENTS
30 €	GYMNASTIQUE	150 €	180 €	330 €	460 €
	ECOLE DE GYM	150 €	180 €	330 €	460 €
	GYM FORM' 1 SEANCE	110 €	140 €	250 €	340 €
	GYM FORM' 2 SEANCES ou +	150 €	180 €	330 €	460 €
	PARKOUR	110 €	140 €	250 €	340 €
	EVEIL	110 €	140 €	250 €	340 €

Une réduction de 30€ est offerte pour la seconde cotisation au sein d'une même famille.
Une réduction de 50€ sur la cotisation est offerte à partir du 3ème adhérent au sein d'une même famille.

Exemple de cas : Pour un enfant inscrit en **ÉVEIL** et un de ses parents inscrit en **GYM FORM' 2 séances ou +,** nous avons :

2 adhésions + cotisation ÉVEIL + cotisation GYM FORM' (2 séances ou +) + réduction de 30€

2 x 30€ + 110€ + 150€ - 30€ = 290€ à régler.

Une réduction de 20€ sur la cotisation est offerte pour les adhérents habitant dans les quartiers prioritaires de la ville de Limoges (QPV) ou en zone de revitalisation rurale (ZRR), voir :

- QPV : vérification avec le simulateur à l'adresse https://sig.ville.gouv.fr/
- ZRR : https://www.haute-vienne.gouv.fr/content/download/9720/78278/file/ZRR

Tout argent versé sera non-remboursable.

Cette somme est payable de préférence par chèque libellé à l'ordre : CSM LIMOGES

MOYENS DE PAIEMENT

Chèques, espèces, chèques vacances et coupons sport de l'ANCV, les SHAKE@DO.87 et Pass Club du conseil départemental de la Haute-Vienne, les Pass'Sport et les tickets loisirs de la CAF, sont acceptés pour le règlement.
Le paiement par internet est possible sur demande.

PARENTS-AMIS VOUS SOUHAITEZ NOUS SOUTENIR ?

Pour cela vous pouvez devenir membre de l'association pour 30€ et/ou nous faire un don déductible des impôts.
Pour cela il suffit de remplir une feuille d'inscription ou se rendre sur notre site internet :

www.csm-limoges.fr

QUELQUES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

- Le stationnement dans la cour intérieure du gymnase ou devant le portail est interdit
- L'accès aux salles de gymnastique est réservé aux pratiquants
- Respecter les horaires de début et de fin d'entraînements.
- Respecter les lieux, le matériel, les autres personnes présentes dans le cours ainsi que les encadrants.
- Pour la sécurité de tous, il est formellement interdit de monter sur les agrès sans l'autorisation et la présence d'un responsable.
- Avoir une tenue vestimentaire adaptée à la pratique de l'activité.
- Pour les compétitions, la tenue du club est obligatoire.
- La composition des groupes gymniques est du ressort exclusif des responsables de section.